



## Sensibilisation des propriétaires d'ouvrages sur le bassin de l'Aron

### LE PROJET

- **Mots clés** : Continuité écologique, poissons migrateurs, sensibilisation.
- **Localisation** : Région Bourgogne – Département Nièvre – 35 communes concernées
- **Maître d'ouvrage** : WWF France.
- **Partenaires** : EP Loire, DDT 58, ONEMA, Fédération de pêche de la Nièvre, PNR du Morvan.
- **Contact** : pgrondin@wwf.fr – tél. : 06 15 41 69 35.
- **Financeurs** : AELB, Région Bourgogne, Conseil général de la Nièvre
- **Superficie sur laquelle a porté l'action** : Environ 850 km<sup>2</sup>.
- **Période de réalisation de l'action** : Mars 2010 à mars 2011.
- **Milieu** : Cours d'eau.
- **Montant total pour l'action** : 26 000 €.



### ► Un affluent remarquable par son potentiel d'accueil des poissons migrateurs

L'Aron est un affluent en rive droite de la Loire. Il prend sa source dans la forêt de Crux-la-Ville, à une altitude de 375 mètres et se jette dans la Loire au niveau de Decize. Le cours d'eau et tous ses affluents se situent entièrement dans le département de la Nièvre. Son bassin versant couvre pratiquement un quart du département, s'étendant sur 1 716 km<sup>2</sup>, et concerne 75 communes.

Le bassin de l'Aron est aussi remarquable pour son importance dans les activités humaines. La rivière est en effet étroitement associée au canal du Nivernais, qui relie le bassin de la Loire à celui de la Seine. De plus, grâce à leurs eaux vives, l'Aron et ses affluents ont également longtemps été une source d'énergie appréciable et de nombreux moulins ont été construits à proximité. Ce lieu important d'un point de vue historique, culturel et économique explique la présence de nombreux ouvrages.

Pourtant l'intérêt actuel de l'Aron à l'échelle du bassin de la Loire réside surtout dans son potentiel d'accueil des poissons migrateurs. En effet, les efforts de restauration de la libre circulation sur la Loire, engagés dès 1994 dans le cadre du plan Loire grandeur nature, ont permis d'ouvrir le haut bassin du fleuve aux poissons migrateurs. Ainsi, la restauration des capacités d'accueil des poissons migrateurs des affluents de la Loire dans sa partie amont présente maintenant un intérêt majeur pour la préservation de ces espèces. Or le bassin versant de l'Aron est le premier de la Loire en amont du Bec d'Allier !



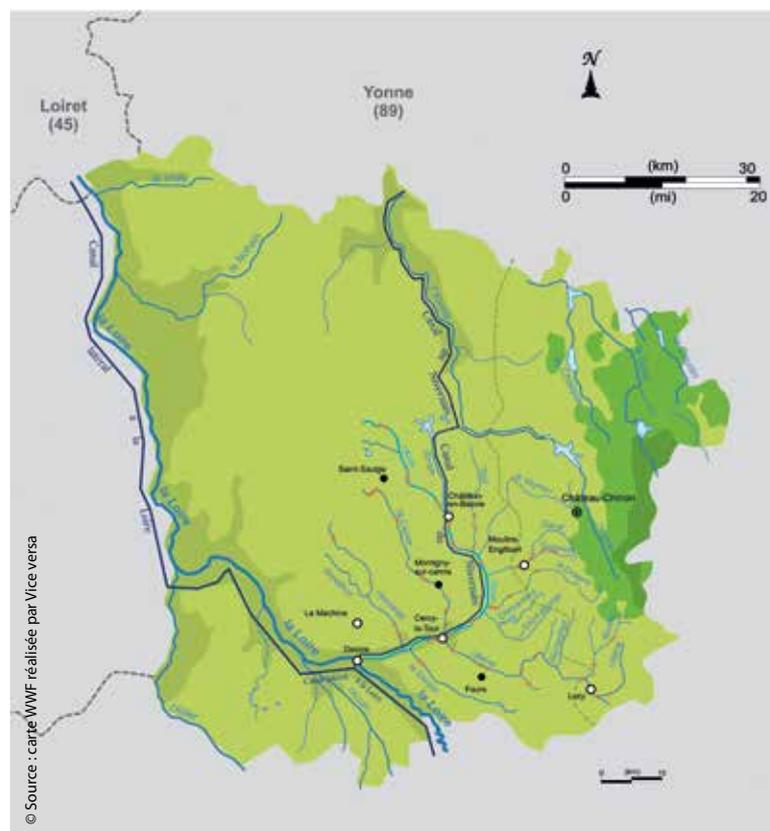
© H. Carrière/ONEMA

Une ambition : permettre la libre circulation des poissons migrateurs – et notamment les anguilles – sur l'Aron et ses affluents.

### ► Une sensibilisation préalable à la restauration de la continuité écologique

L'objectif principal à moyen ou long terme est de permettre aux différents cours d'eau du bassin de l'Aron d'exprimer pleinement leur potentiel d'accueil vis-à-vis des poissons migrateurs – notamment les lamproies marines et les anguilles –. La grande majorité des obstacles à la continuité écologique relevant du domaine privé, il était nécessaire de mener une sensibilisation préalable de tous les propriétaires d'ouvrage et de déterminer avec lesquels une coopération était possible concernant de futurs aménagements.

### Réseau hydrographique du bassin de l'Aron



## Opérations mises en œuvre

Plusieurs réunions préalables ont été nécessaires, pour acter la faisabilité d'un tel projet et définir le périmètre d'intervention du WWF. Les acteurs techniques et financiers, les services de la police de l'eau, le Parc naturel régional du Morvan (qui anime le contrat territorial Sud Morvan, voir encadré) ont ainsi été consultés. Un partenariat a également été élaboré entre le WWF et l'association Logrami et la Fédération de pêche de la Nièvre, afin de s'assurer de leur appui technique.

Sur le périmètre défini, concernant la totalité des ouvrages sur l'Aron et la Canne et quelques ouvrages de l'Alène, soixante cinq obstacles étaient listés par la DDT. Le WWF a travaillé sur trente quatre d'entre eux – dont seize prioritaires et dix huit non prioritaires – auxquels il a ajouté trois obstacles supplémentaires découverts lors des prospections de terrain.

L'opération a ensuite démarré par une phase importante d'identification des propriétaires, dont la plupart était inconnue, par recherche cadastrale, complétée par des recherches sur internet pour l'actualisation des adresses et l'acquisition des numéros de téléphone.

En parallèle, une brochure de sensibilisation sur l'importance de l'Aron pour les poissons migrateurs a été réalisée. Dans le même temps, Logrami a réalisé une nouvelle étude, confirmant le potentiel de l'Aron pour accueillir les poissons migrateurs.

À partir de tous ces éléments, le travail a ensuite consisté à rencontrer les propriétaires (et/ou les gestionnaires d'ouvrage) et à échanger avec eux sur l'importance écologique des cours d'eau, l'impact éventuel de leur ouvrage et les possibilités d'améliorer la situation existante. Ces échanges ont permis de leur transmettre les informations relatives aux enjeux, aux obligations réglementaires et aux dispositifs d'aide.



Seuil moulin Canne : Les ouvrages sont nombreux sur le bassin. Ici le seuil d'un moulin sur la Canne.

## Résultats

Globalement, le dialogue avec les propriétaires a été satisfaisant. Un rendez-vous physique a pu avoir lieu avec trente et un d'entre eux et avec six gestionnaires, notamment dans les cas où les propriétaires étaient trop éloignés. Toutefois, leur sensibilité sur la question de la continuité écologique a été très variable. Bien que chaque cas soit singulier, certains propriétaires étaient hostiles à d'éventuelles modifications de leur ouvrage (il s'agit en particulier de propriétaires de moulin craignant des modifications esthétiques de leur propriété) alors que d'autres n'y étaient pas opposés s'il bénéficiait d'un accompagnement. La brochure a été bien accueillie et a été un prolongement important des échanges. En plus des propriétaires à qui elle a été donnée directement, elle a aussi été diffusée auprès des notaires (pour sensibiliser les futurs acquéreurs de moulins et d'étangs) et des communes.

Suite à cette opération de sensibilisation, une seconde phase est actuellement en cours pour étudier l'aménagement de quatre ouvrages sur l'Aron et la Canne.



### Le contrat territorial Sud Morvan

L'étude menée par le WWF-France s'insère dans une démarche propre à la mise en œuvre de corridors écologiques autour du Bec d'Allier.

Par ailleurs, le Bassin de l'Aron est concerné en partie par un contrat territorial. Il s'agit du contrat territorial Sud Morvan, animé par le Parc naturel régional du Morvan et qui concerne les affluents de l'Aron et de l'Arroux prenant leur source dans le Morvan.

Le projet de contrat territorial Sud Morvan est un outil technique et financier proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il s'agit d'un programme pluriannuel de cinq ans visant à améliorer et maintenir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Le territoire concerné est situé au cœur de la région Bourgogne et sur trois départements : Nièvre, Saône-et-Loire et Côte d'Or. Ce contrat territorial couvre plus de 1 450 km<sup>2</sup> et touche 24 900 habitants.

### ACTIONS SIMILAIRES

Le PNR du Morvan a mené un travail similaire dans le cadre du contrat territorial. Une brochure sur le même modèle que celle du WWF a été réalisée par le PNR.

